

## CONSEIL INTERCOMMUNAL

### Préavis n° 02/2020 - Gestion 2019

#### Rapport de la commission de gestion

Monsieur, le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers.

La commission de gestion s'est réunie à deux reprises pour examiner le rapport de gestion 2019 de l'Association de communes Sécurité Riviera.

Dans sa séance du 30 juin 2020, elle a examiné les documents et formulé les questions qui ont été adressées au Comité de direction.

Les réponses fournies ont été reprises et complétées lors d'une deuxième séance le 24 août en présence d'une délégation du Comité de direction.

Etaient présents : M. : Bernard Degex (Président Codir), Mme Amélie FLÜCKIGER, M. Jean-Baptiste Piemontesi (membres du CODIR), M. Frédéric Pilloud (directeur ASR), Major Ruben Melikian (commandant Police Riviera), M. Marc François (responsable d'exploitation Ambulance Riviera), Major Jean-Marc Pittet (commandant du SDIS Riviera), ainsi que de Mme Henni (responsable des finances), M. Piu (directeur administratif) & M. Piras. (responsable des ressources humaines).

La commission remercie les membres de la délégation pour leur disponibilité et la précision des réponses apportées.

En début de séance, M. Piras a fait une présentation sur la comparaison femmes et hommes au sein de l'ASR, suite à une intervention en plénum lors du dernier Conseil. Le document est joint en annexe.

Communes	Membres		
		30.juin	24.août
<b>Blonay</b>	André Grivel	Excusé	x
<b>Chardonne</b>	Philippe Mercier	Excusé	x
<b>Corseaux</b>	Hans Jörg Müller-Hermann	x	x
<b>Corsier</b>	Tiago Ribeiro*	Excusé	x
<b>Jongny</b>	Angelo de Quattro	x	x
<b>La Tour-de-Peilz</b>	Rachel Descloux	x	x
<b>Montreux</b>	Yanick Hess	x	x
<b>Saint-Légier</b>	Pierre-Alain Besson	x	x
<b>Vevey</b>	Nuno manuel Dos Santos	x	x
<b>Veytaux</b>	John Grandchamp	x	x

- M. Ribeiro a été remplacé par Olivier Bays pour la 1<sup>ère</sup> séance

Les questions soulevées et les réponses figurent en pages suivantes. Les compléments apportés en plénum à la COGEST sont en *italique*.

## Questions au Comité de direction

Lors de la séance d'étude et d'analyse qui s'est tenue le 30 juin 2020, à Clarens, en la salle du Comité de Direction, la Commission de gestion a désiré obtenir des informations complémentaires sur les points suivants :

### QUESTIONS SUR LE RAPPORT DE GESTION

#### P.7

- **Avant dernier §, à propos du déménagement ou non du siège de l'ASR actuellement à Clarens**

*Qu'en est-il des tractations entre La Tour/Montreux, est-ce que le PGA de Montreux va influencer les futurs choix ?*

#### **Réponse:**

L'ASR a présenté la vision globale de la Maison de la sécurité publique aux Municipalités de la Riviera en 2019.

Celle-ci repose notamment sur un site centralisé susceptible de regrouper l'ensemble des services de l'ASR (Police, SDIS, Ambulances, PCi, Services généraux) et des tiers partenaires (Police cantonale, Ministère public et l'ECA), complété par des sites décentralisés.

Cinq localisations potentielles ont été étudiées pour la Maison de la sécurité publique de la Riviera :

- Clarens (site actuel) ;
- Maladaire (Montreux / La Tour-de-Peilz) ;
- La Faraz (La Tour-de-Peilz) ;
- Le Pré-au-Blanc (St-Légier-La Chiésaz) ;
- En Ferreyres (St-Légier-La Chiésaz).

Pour chacune de ces localisations potentielles, l'ASR a vérifié la couverture du bassin de population (temps d'intervention). Elle a également évalué la faisabilité en termes d'accès en transports publics, le potentiel de mixité avec la population/proximité, les éventuelles synergies au niveau des équipements sportifs, etc.

L'ASR travaille désormais sur la faisabilité au regard des critères liés à l'aménagement du territoire, en fonction de l'affectation actuelle et des possibilités de modifications. Le bureau d'urbanistes Repetti Sàrl, à Montreux, a été mandaté pour assister l'ASR dans cette analyse. Au vu de l'interprétation parfois délicate de la législation en matière d'aménagement du territoire, la Direction générale du territoire et du logement a été également associée aux réflexions. Une première séance a eu lieu le 2 juillet 2020, avec la participation d'une délégation des Municipalités prioritairement concernées (Montreux, la Tour-de-Peilz et St-Légier).

La situation particulière du PGA de Montreux pourrait avoir des conséquences sur les futures décisions, tant au niveau d'un potentiel déménagement que de la localisation de la « Maison de la sécurité publique ». En l'état, il nous est difficile d'en mesurer la portée.

Nous veillerons à informer régulièrement le Conseil intercommunal de l'évolution de ce projet stratégique.

*La COGEST constate qu'au vu de la situation avec le PGA de Montreux, le déménagement de l'ASR de Clarens n'est plus une urgence.*

**P.23**

- **Avant dernier §, à propos du mandat confié au Pr Soguel sur les coûts entre communes-membres**

*Est-il prévu de publier les résultats de son mandat ? Si oui à quelle date ?*

**Réponse:**

Une séance de présentation aux Municipalités concernant les réflexions du Professeur Nils Soguel liées à la modélisation du financement était initialement prévue le 24 mars 2020. Elle a été reportée au 8 septembre 2020, en raison du contexte que nous connaissons.

Dans le prolongement de cette rencontre, la Commission de gestion, respectivement le Conseil intercommunal, seront naturellement informés lors des prochaines séances planifiées durant l'année courante. En temps opportun, un préavis circonstancié leur sera soumis en vue d'une modification des dispositions statutaires idoines, notamment l'article 34 de nos Statuts, relatif à la clé de répartition des coûts entre les communes-membres.

**P.28**

- **Récapitulatif des ETP par cellule au 31.12.2019**

*Comment expliquer que le nombre d'EPT réels aux ambulances est de 28.8 contre les 28 budgétés ?*

**Réponse:**

La Direction générale de la Santé (DGS) a augmenté sa subvention en faveur de notre Service d'ambulances, spécifiquement quant à la reconnaissance de 1.2 EPT pour la fonction de « Rapid Responder ». De ce fait, un engagement supplémentaire a été effectué. Il convient de préciser que nous avons agi rapidement, car la dotation réelle du Service d'ambulance souffrait de passablement d'absences (accidents, maladie) et qu'il fallait maintenir un effectif minimum pour assurer les missions du service.

**P.29**

- **Cours suivis en 2019**

*Pour le prochain rapport de gestion, y a-t-il la possibilité de montrer le tableau en heure de formation ? 1 personne qui suit un cours de 2h est comptabilisée de la même manière que celui qui suit un cours d'une semaine. Avoir le nombre de participants et le nombre d'heure permettrait d'avoir une meilleure vision des formations suivies.*

**Réponse:**

Nous remercions la COGEST pour cette remarque. En effet, les personnes qui ont suivi une heure ou huit heures de cours sont comptabilisées de la même manière, ce qui n'est

pas satisfaisant. Pour le rapport de gestion 2020, les formations seront insérées de telle manière à ce qu'il soit tenu compte du nombre d'heures effectuées par chaque participant.

#### **P.35**

- **Graphique du total des interventions réactives**

*Une présentation comme pour celle du SDIS en page 101 serait souhaitée, en fonction du jour et des heures d'intervention.*

#### **Réponse:**

La demande formulée par la COGEST n'est malheureusement pas réalisable en pratique pour le Service de police. En effet, Police Riviera gère entre 15'000 et 18'000 interventions par an, ceci pour un spectre de sollicitations extrêmement vaste. De plus, le « Journal des Événements Police » (JEP), conçu pour répertorier toutes les interventions de police, ne permet malheureusement pas d'y extraire des statistiques fiables, pour l'heure.

*M. Melikian précise que le programme Odysse permettra de le faire à l'avenir.*

#### **P.42**

- **Graphique contrôles radars mobiles « ESO »**

*Que représente l'acronyme « ESO » et quelles différences avec les radars mobiles laser ?*

#### **Réponse:**

L'acronyme « ESO » tire son origine du nom de la firme allemande productrice des radars en question (ESO GmbH). Ceux-ci fonctionnent avec des rais de lumière diffusés perpendiculairement à la route et dont la coupure indique la vitesse des véhicules ; la marge de sécurité déduite de la vitesse brute est de 5 km/h.

Le second appareil radar est le « TruCam II », qui analyse la vitesse des véhicules avec un rayon laser ; la marge de sécurité déduite de la vitesse brute est de 3 km/h.

#### **P.87**

- **Organigramme du bataillon de la PC**

*Nous constatons qu'il y a plusieurs postes vacants. Qu'en est-il de la planification à terme du renouvellement des cadres ?*

#### **Réponse:**

Avec l'introduction du corpus réglementaire de la PCi vaudoise, un changement de paradigme a été posé. Le but recherché étant de renforcer les structures, les cadres, ainsi que les responsabilités des compagnies régionales, afin de garantir un engagement dans le terrain de manière autonome.

De plus, les fonctions dans les Etats-majors ont été revues, tant en nombre que dans les domaines de compétences. Pour ce faire, un délai de 5 ans est prévu pour la mise en place des cadres.

Depuis 2018, une action de recherche dite de « talents » est initiée au sein de l'ORPC en vue de réaliser cet objectif.

L'arrivée de nouvelles personnes au sein des professionnels, en particulier celle d'une Cheffe d'office, ainsi que le repositionnement du Chef opération-instruction, nous permettra d'améliorer sensiblement cette mise en place.

Il est précisé qu'en tenant compte des exigences posées tant au niveau fédéral que cantonal, la durée du cursus de formation pour un chef de section – qui est la fonction minimum pour entrer au sein de l'État-major – est de huit ans.

## Conclusions

A l'unanimité des membres présents la Commission de gestion vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, les conseillères et conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

### Le conseil intercommunal Sécurité Riviera

Vu le préavis N° 02/2020 du Comité de direction du 19 mars 2020 sur la gestion 2019 de l'Association Sécurité Riviera

Vu le rapport de la Commission de gestion chargée d'étudier cet objet

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

### Décide

- d'approuver la gestion relative à l'exercice 2019
- d'en donner décharge au Comité de direction

Au nom de la Commission de gestion

Le Président-rapporteur



Yanick Hess

Glion le 29 août 2020

Annexe : Comparaison femmes et hommes (nombre + occupation postes de cadres) au sein de l'ASR (contrats CDI uniquement – état au 24.08.2020)